

# RPI SAULON LA CHAPELLE/BARGES

Ecole élémentaire 1 grande rue 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 79 13 04	Ecole élémentaire 5 grande rue 21910 BARGES 03 80 79 28 90	Ecole maternelle Avenue de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 39 86 21
---	---	---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLES Vendredi 24 juin 2022

ENSEIGNANTS	MAIRIES	PARENTS D'ELEVES
M. AULAS Mme BORNE M. CHOPIN Mme DA COSTA Mme DESCLERC (excusée) Mme GOMIOT Mme MONIER Mme PINGUET Mme POINSOT (excusée) Mme VALAIS	<u>Mairie de Barges :</u> M. DALLER (Maire) M. LORIOT (adjoint)  <u>Mairie de Saulon-la-Chapelle :</u> M. BORTOT (Maire) Mme PEDRON (adjointe)	<u>ELEMENTAIRE</u> M. BIBOS Mme DA COSTA Mme DHAINAUT (excusée) Mme GRECO (excusée) Mme THULLIEZ (excusée)  <u>MATERNELLE</u> M. VIGNAUD Mme REGNIER Mme MOREL
<b>M. RAQUIN, IEN : excusé</b>		

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Gomiot

Invitée : Mme Tiphaine Chapuis, enseignante nommée à Barges.

Excusés : M. Raquin, IEN / Mmes Dhainaut, Greco et Thulliez, représentantes parents d'élèves élémentaire.

Mme MONIER demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

1/ Participation des mairies au fonctionnement du RASED.

2/ Liste de matériel pour l'école élémentaire.

Mme Valais annonce que Mme Chapuis a obtenu le poste d'adjointe à Barges et M. Chopin le poste de direction de l'école élémentaire de Saulon-la-Rue.

Mme Da Costa quitte également le poste d'adjointe à mi-temps sur l'école élémentaire de Saulon-la-Chapelle

### 1/ PARTICIPATION DES MAIRIES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED.

En 2019, Mme Fourier, psychologue scolaire, expliquait les coûts de fonctionnement du RASED.

Il avait été demandé en 2020 aux Mairies une participation de 20 euros par enfant pris en charge et par an. Les deux mairies avaient donné leur accord et depuis l'année scolaire 2020/2021, les Mairies versent cette participation aux frais, au SIVOS de Noiron-sous-Gevrey.

Cette année, le Rased a suivi 15 élèves de cycle 2 et cycle 3.

Mme Fourier souhaite savoir si cette participation peut être pérennisée. M.Daller répond qu'il est pour la pérennisation du versement. Mme Pedron indique qu'il en ira de même pour la mairie de Saulon-la-Chapelle.

### 2/ POINT SUR LES EFFECTIFS

Suite aux inscriptions, les effectifs prévus à ce jour sont les suivants :

ÉCOLE MATERNELLE				
TPS	PS	MS	GS	TOTAL
/	14	18	23	55

Les enfants seront répartis sur 3 classes.

Classe 1 : PS/MS

Classe 2 : MS/GS

Classe 3 : GS

Environ 18 à 19 élèves de prévus par classe.

Mme Monier précise bien que les répartitions pédagogiques sont des décisions qui appartiennent à l'équipe enseignante. Les listes des enfants par classe seront affichées le jour de la rentrée, comme habituellement. Nous vous signalons que suite à ces répartitions, aucune discussion n'aura lieu à la rentrée. Les parents pourront préparer leurs enfants à cette rentrée, en leur expliquant les différentes possibilités.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
28	18	29	14	26	115

L'effectif en élémentaire augmente de 13 élèves.

Les élèves sont répartis sur 5 classes :

Sur Saulon : 22 CP, 24 CP-CE1, 22 CE2-CM1.

Sur Barges : 21 CE2, 26 CM2 .

Une visite de l'école de Saulon-la-Chapelle est prévue le mardi 5 juillet pour les futurs CP par groupes de 6 familles. M. Aulas va rencontrer également les nouveaux CM2 (6 élèves).

### **3/ COMPTE-RENDU DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022 POUR LA MATERNELLE.**

Suite aux ajustements de la carte scolaire de Février 2022, il nous avait été expliqué que la fermeture prévue pour la 3<sup>e</sup> classe de la maternelle était annulée et qu'une révision aurait lieu en Juin.

Il se trouve que notre situation n'a pas été revue, nous gardons donc notre 3<sup>e</sup> classe pour l'année scolaire 2022/2023.

### **4/ TRANSPORTS SCOLAIRES.**

En raison de la variation des effectifs en maternelle et en élémentaire, Mme Monier souhaiterait savoir comment s'organisera la rotation des bus à la rentrée.

Les rotations ne vont pas changer. Il y aura toujours deux bus. Le conseil régional n'a pas la volonté de changer cette organisation qui serait à remettre en place à la rentrée 2023/2024.

### **5/ ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES.**

Depuis la rentrée 2019, la réglementation propose aux directeurs d'école d'organiser le vote des élections de parents d'élèves exclusivement par correspondance, sur décision du directeur et après consultation du conseil d'école.

Dorénavant le texte de la Loi RILHAC, promulguée en décembre 2021, permet au directeur d'école d'organiser les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école **par voie électronique**.

Les décrets d'application de la Loi RILHAC vont sortir dans quelques semaines et le Ministère de l'Éducation Nationale prépare d'ailleurs l'application qui servira de support à ce vote à distance.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les directrices ont décidé d'organiser ces élections par voie électronique ou par correspondance (si l'application n'est pas prête en octobre).

M.Loriot soulève le problème des personnes n'ayant pas d'accès à internet.

Les directrices répondent que les personnes concernées auraient la possibilité de venir voter à l'école où elles auraient accès à un ordinateur.

**Avis du conseil d'école : favorable.**

### **6/ COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL.**

Afin de préparer les élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2022/2023, il faut nommer des parents d'élèves pour composer le bureau électoral.

Sont nommés :

- Pour la Maternelle :M.Vignaud, Mme Morel.

Mme Parigot se retire.

- Pour l'élémentaire : M.Bibos, Mme Dhainaut.  
Mme Da Costa se retire.

## **7/ SORTIES EDUCATIVES, PROJETS DES ÉCOLES.**

### **Maternelle :**

Jeudi 31 Mars 2022 : Nous avons eu la venue de la compagnie Zingarelli pour le spectacle « Cache-Cache à la ferme ».

Mardi 5 Juillet 2022 : Nous aurons de nouveau la venue de la compagnie Zingarelli pour le spectacle « Une maison bizarre pour Balthazar ».

Bilans 6 ans : Tous les élèves de Grande Section ont été vus par l'infirmière scolaire dans le cadre des bilans 6 ans avant l'entrée au CP.

PMI : Tous les PS de début d'année ont effectué leur 1e bilan avec la PMI.

Orthoptiste : Les PS de fin d'année seront vus par l'orthoptiste de la PMI le mardi 5 Juillet.

### **Elémentaire :**

#### **Projets communs**

- **Pour les élèves de cycle 3 : sortie kayak**

La séance d'initiation au kayak s'est déroulée le jeudi 2 juin après-midi et la rencontre CM1-CM2 pour l'activité course-kayak le 9 juin sur la journée.

Tout s'est très bien passé ; les élèves se sont bien investis dans l'activité.  
Cette activité sera à renouveler.

- **Pour les élèves de cycle 2 : rencontre d'athlétisme du jeudi 23 juin (lancers, courses) à Barges.**  
Les classes de CP, CE1 et CE1CE2 ont réalisé des ateliers de lancers, de courses...

- **Sortie sur Bèze le 30 juin : pour les classes du CP au CM1.**

\_ matin visite des grottes par petits groupes.  
\_ visite guidée du village.

#### **Projet pédagogique de chaque classe**

##### **Projet cinéma : classes de CP et de CM1-CM2**

Mme Gomiote : production de deux films, un burlesque et un documentaire sur le blob. La classe a terminé son projet en assistant à un ciné-concert, « Cartoon Duet », très apprécié par les élèves.

M.Aulas : production de trois films et d'une affiche, un burlesque, un documentaire sur le blob et un film sous forme de Cluedo.

M. Aulas : projet jardin sur le thème du vent et du mouvement.

##### **Projet « Histoire illustrée » : classe de CE1-CE2**

M Chopin : écriture d'un livre conté par les élèves avec participation à un concours dont les résultats sont attendus dans les jours à venir avec les PEEP 21.

##### **Projet « École du dehors » : classe de CE1**

Mme Poinot : fin du projet école du dehors qu'elle souhaite encore mettre en place l'année prochaine.  
Bilan positif des séances de l'École du dehors.

##### **Projet « Aire terrestre éducative » : classe de CM1**

Mme Valais

Le projet s'est terminé le mardi 21 juin, avec la fête au lavoir, rue de la fontaine. Les élèves CM1 ont présenté sous forme d'ateliers, de jeux leurs actions pour accueillir les oiseaux, les amphibiens et les chauvesouris.

Les classes de CP et CE1 sont venues dans l'après-midi participer à ces activités et en fin d'après-midi, ce sont les parents et des habitants de Saulon qui sont venus.

Nous remercions la municipalité pour l'aide humaine et technique.

Le projet d'ATE sera reconduit l'an prochain pour la classe de CE2-CM1.

### **Spectacles de fin d'année :**

**Pour l'élémentaire** : la kermesse s'est bien déroulée le samedi 18 juin 2022 malgré la canicule.

Les horaires ont été décalés de 2h.

Le spectacle a eu lieu à 16h et la kermesse de 16h30 à 20h.

Nous remercions à nouveau la municipalité pour le prêt du matériel (chapiteaux, tables, bancs, frigo) et l'aide pour l'organisation.

Également un grand merci à tous les parents d'élèves qui ont récolté des lots et qui ont aidé à l'organisation de la tombola et de la kermesse.

**Pour la maternelle** : Le spectacle aura bien lieu vendredi 1er Juillet 2022 à 18h à l'école maternelle. Les élèves des trois classes présenteront un spectacle de danses et de chants. Il suivra un petit moment de convivialité où il sera possible de retirer les lots de tombola.

Nous remercions la mairie pour leur aide technique et humaine (prêt de sono, organisation du parking, aide au filtrage à l'entrée), et les parents d'élèves pour leur participation au don des lots de tombola, et à toute l'aide apportée pour la mise en place du spectacle, et le bon fonctionnement de la soirée.

### **8/ PISCINE / GYMNASSE pour l'année scolaire 2022/2023**

**PISCINE** : L'école a demandé un créneau à la piscine Olympique pour les classes de CE2 et CE2-CM1, soit 43 élèves. Nous pensons également envoyer les CM2 qui n'ont pas validé l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) : entre 5 et 10 élèves.

Nous attendons maintenant la confirmation de ce créneau.

M.Bibos demande la fréquence des séances de piscine : une fois par semaine.

Les enseignants remercient les communes pour le financement des séances de piscine et de transport chaque année.

**GYMNASSE** : il est réservé le vendredi pour l'école. Les 2 classes de Barges viennent le vendredi après-midi à partir de la période 2. La classe de CE2-CM1 ira au gymnase le matin. L'après-midi, les CP et CM2 s'y rendent ensemble et les CP-CE1 avec les CE2 : une classe est dans le Dojo pendant que l'autre est dans la grande salle.

### **9/ HYGIÈNE, SÉCURITÉ, TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS.**

#### **Maternelle :**

→ Une liste de petits travaux à faire pendant les vacances sera donnée à la mairie.

Mme Monier demande si il serait possible de commander un nouveau tableau pour sa classe. Celui en place actuellement est très usé et devient difficilement nettoyable.

Les enseignantes demandent si la pose d'étagères en plus dans les classes est possible, ainsi que la pose de barres en bois pour affichages.

M.Bortot demande si un projet de demande est toujours d'actualité pour une balançoire supplémentaire. Mme Monier et les enseignantes répondent que sur un tel projet, elles pourraient envisager d'avoir une seule structure avec toboggan car celle-ci ne sera bientôt plus aux normes.

#### **Elémentaire :**

– **Saulon**

→ Une liste de petits travaux à faire pendant les vacances sera donnée à la mairie.

Une commande de 3 chaises, de 3 tables et de 5 casiers pour les élèves va être demandée à la mairie pour la rentrée de Septembre.

M.Bortot demande si la chaleur est supportable dans les classes.

– **Barges :**

Il faudra prévoir une commande de 7 tables, 7 chaises pour les CM2.

### **10/ ÉTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES.**

A ce jour, le solde des comptes des coopératives scolaires s'élève à :

- Saulon la Chapelle : 13356,97€
- Barges : 4922,87 euros
- Maternelle : 3800 euros

La kermesse de l'école élémentaire a permis un bénéfice de 2129,79 euros.

M.Bortot demande si la subvention de la mairie a été reçue sur la coopérative. Mme Gomiot répond qu'elle doit vérifier.

M.Loriot demande si la subvention a été reçue pour l'école de Barges. M.Aulas répond que non. Mme Gomiot fait remarquer que le fait de différer le versement de ces subventions jusqu'à ce qu'elles soient justifiées avait été évoqué lors d'un conseil d'école.

M.Loriot demande si le versement des subventions des mairies devront être versées sur les comptes des coopératives ou sur le compte de l'association des parents d'élèves.

#### **11/ LISTE DE MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE ELEMENTAIRE.**

Les listes de matériel pour la prochaine rentrée seront distribuées en fin d'année scolaire.

Ces listes sont établies conformément à la liste type publiée par le ministère de l'éducation nationale.

En ce dernier conseil d'écoles de l'année scolaire, Mmes Monier et Valais remercient les Mairies pour toute l'aide et le soutien apportés tout au long de cette année scolaire, qui fut par moment un peu compliquée à gérer.

La séance est levée à 18h45.

La Présidente du Conseil d'Écoles  
Mme MONIER

La Secrétaire de séance.  
Mme GOMIOT

